



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS**

CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT







CONTENU

Intention de la cheffe de département	4
Charte de l'environnement	5
Plans d'action	6
Principes directeurs	7

INTENTION DE LA CHEFFE DE DÉPARTEMENT



© KEYSTONE

«Nous avons
une grande
responsabilité
écologique»

«Je veux faire du DDPS un département modèle en matière de protection de l'environnement. Vu la diversité de notre action, nous avons une grande responsabilité écologique. Nous l'assumons en limitant l'impact négatif de nos activités sur le milieu naturel et en favorisant les effets positifs, afin de préserver les ressources naturelles pour les générations futures.

Le DDPS relève ce défi en prenant des mesures ciblées et novatrices, que ce soit dans le domaine de l'énergie et de la réduction des émissions de CO₂, en poursuivant le programme Nature-Paysage-Armée, qui vise à préserver et à favoriser la biodiversité, ou encore en procédant à l'assainissement des sites contaminés.»

La conseillère fédérale Viola Amherd
Cheffe du DDPS



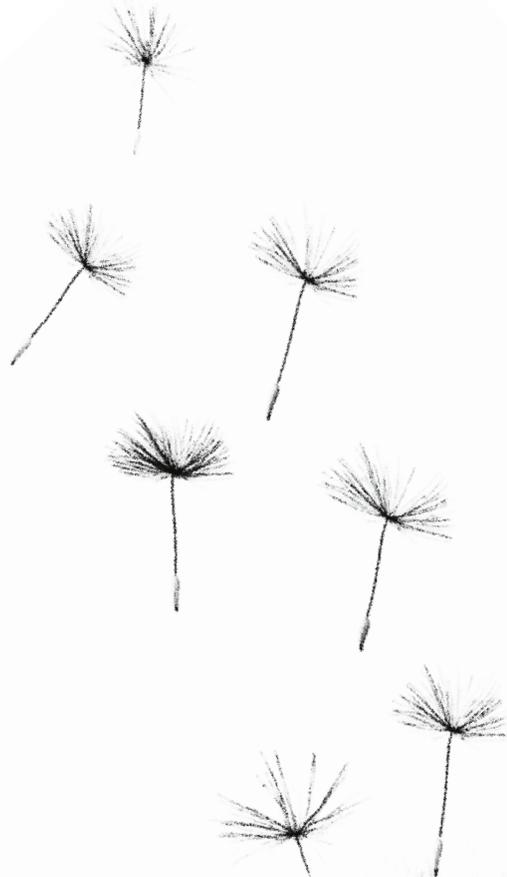
CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

Le DDPS au service de la sécurité et de l'environnement

Les défis planétaires sont nombreux : changements climatiques, déclin de la biodiversité, croissance démographique, maladies infectieuses et conflits liés à la raréfaction des ressources. Ils touchent également la Suisse et sa population.

Le large éventail des activités du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a un impact direct sur l'environnement. Le DDPS met tout en œuvre afin de réduire autant que possible ces atteintes et entend, par des innovations technologiques, contribuer à façonner un avenir plus respectueux de l'environnement.

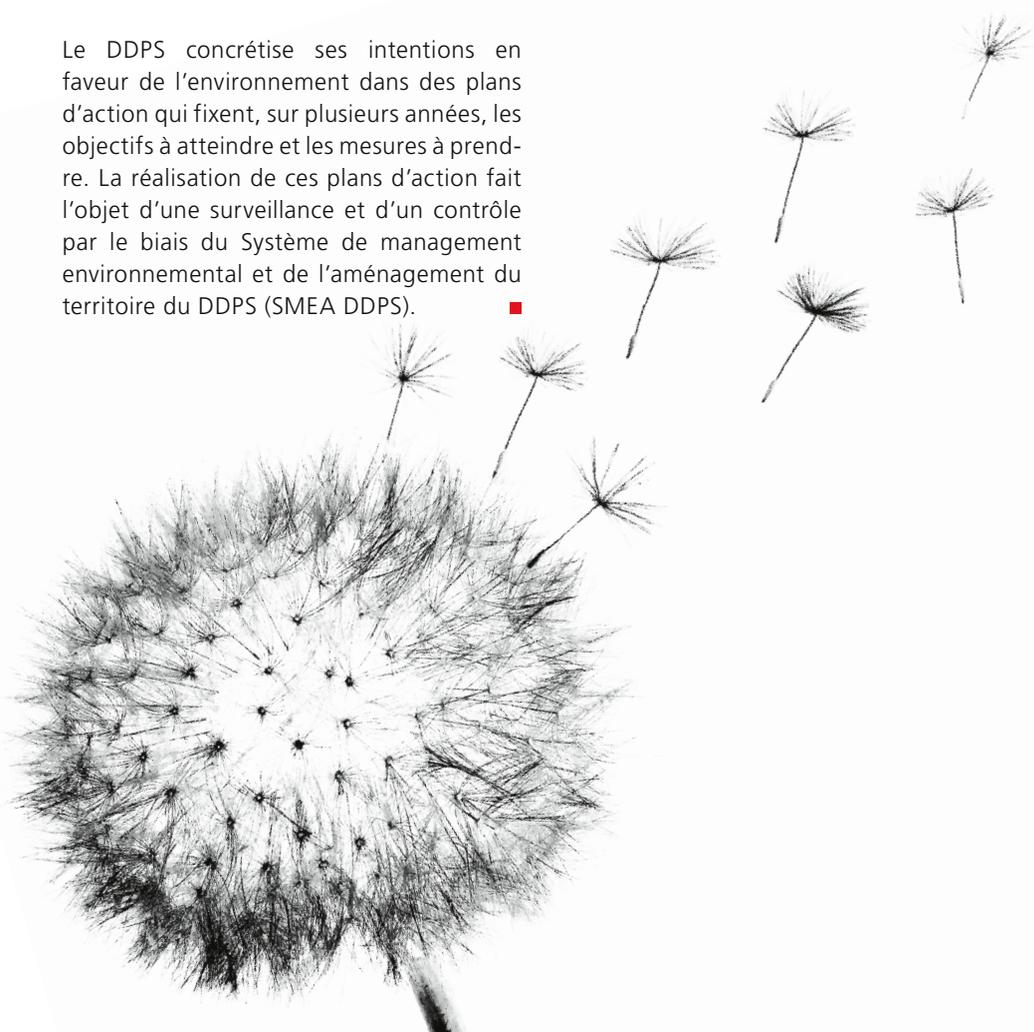
Participer par son action à la préservation des ressources naturelles en Suisse, permet en effet d'influer positivement sur la qualité de vie et sur la santé de la population. Ceci répond, par là-même aussi, à la mission principale du département, qui est de garantir la sécurité des habitants de notre pays. ■



PLANS D'ACTION



Le DDPS concrétise ses intentions en faveur de l'environnement dans des plans d'action qui fixent, sur plusieurs années, les objectifs à atteindre et les mesures à prendre. La réalisation de ces plans d'action fait l'objet d'une surveillance et d'un contrôle par le biais du Système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS (SMEA DDPS). ■





PRINCIPES DIRECTEURS

■ Protéger la nature

Nous préservons et favorisons la diversité des espèces animales et végétales et de leurs habitats dans nos espaces naturels.

■ Ménager les ressources naturelles et réduire les émissions

Nous réduisons les émissions et l'utilisation des ressources naturelles.

■ Viser la neutralité climatique

Nous exploitons le potentiel de réduction des émissions de CO₂ au DDPS.

■ Réduire les risques

Nous réduisons les risques pour l'être humain et l'environnement ainsi que pour les finances et l'image de la Confédération.

■ Sensibiliser et communiquer

Nous sensibilisons le personnel civil et militaire aux enjeux environnementaux et communiquons régulièrement les résultats obtenus au sein du département.

Département fédéral de la défense
de la protection de la population
et des sports DDPS
Secrétariat général DDPS
Territoire et environnement DDPS
Maulbeerstrasse 9
3003 Bern

Approuvé par
la cheffe du DDPS en avril 2021

Distribution:
www.publicationsfederales.admin.ch,
No d'art. 80.255.20.f
Papier recyclé – Blauer Engel